



LA PASSERELLE DE CHAMPAGNE SUR SEINE

BULLETIN DES GROUPES D'OPPOSITION MUNICIPALE

Juin 2003

Numéro 9

Valeur 1 €

ENQUÊTE PRIVÉE - CONTRAT CONTACT

Le mardi 13 mai (jour de grève), pour ceux qui avaient épluché le bulletin municipal, rendez-vous avait été fixé entre la population et le cabinet d'étude choisi pour l'étude préalable au Contrat Contact, qui est un dispositif permettant aux communes de Seine-et-Marne de réaliser des aménagements sur leur territoire avec l'apport de subventions.

Lors du choix imposé au Conseil Municipal, il avait été déjà dénoncé le risque de recourir à un bureau d'études uniquement composé d'urbanistes. Ils sont doués pour nous proposer de planter des palmiers pour faire joli, mais ne connaissent rien aux déplacements et à la circulation. La trentaine de Champenois présente a pu s'en rendre rapidement compte lorsqu'il a été annoncé que « les voitures des riverains de la rue de Gaulle gênaient la fluidité de la circulation dans cette rue ». L'époque n'est plus au « tout voitures », qui conduit à des aberrations telles que celles qui subsistent encore dans le Plan d'Occupation des Sols de notre commune sous la forme d'alignements pour élargir toutes les rues. Désormais, la priorité doit d'abord être apportée aux habitants et la rue n'est pas une route. Une conception moderne de la ville consiste en premier lieu à penser aux plus fragiles : les piétons, en aménageant des trottoirs. Puis, le stationnement doit être pris en considération, pour les riverains ou pour la desserte des commerces. Et seulement, il con-

vient de s'intéresser à la circulation automobile en utilisant tous les outils disponibles pour en ralentir la vitesse.

Ce point ayant été rappelé dans la salle, le bureau d'études a défini ses priorités sur les endroits devant être aménagés dans la commune : les entrées de ville (mais pour eux, la ville commence à la Place de l'Europe et la rue des Acacias n'est pas en ville !), les Quais de Seine et les Places (sauf la Place Paul Jay). Pourtant son nouvel aménagement est loin de faire l'unanimité (voir les éditions précédentes de **LA PASSERELLE**) : sens de circulation peu compréhensibles, localisation des places GIC-GIG et des passages piétons...

Une autre difficulté de la vie quotidienne a été soulevée dans la salle : la sécurité sur les trottoirs et surtout celle des enfants et des adolescents, principalement lorsqu'ils se rendent dans les établissements scolaires. La question de la dangerosité du passage à niveau de la gare a été évoquée dans la salle.

UN RISQUE RÉEL.

Le P.N. est un P.N. : dans sa dernière réponse à Christine WATY concernant le passage à niveau de la gare, Monsieur Jacques LARCHÉ, Président du Conseil Général reconnaît que le Passage à Niveau (P.N.) est un possible Point Noir (P.N.).

Suite à cette réunion publique, le cabinet d'études est sensé mixer les remarques des personnes présentes afin de préparer des propositions d'aménagements pouvant être incluses dans le contrat Contact. Normalement prévu pour juillet, il a été demandé que le rendu soit reporté en septembre.

Alors, **LA PASSERELLE** prend l'initiative de réaliser une enquête privée (c'est-à-dire sans avoir le statut d'enquête publique officielle).

Que vous ayez assisté ou non à cette réunion, donnez-nous vos remarques sur les points suivants :

- quels sont pour vous les endroits de Champagne qui mériteraient un meilleur traitement urbain ?
- comment pensez-vous qu'il faudrait gérer la circulation en interne et celle qui transite dans la commune sans s'arrêter ?
- comment vous déplacez-vous habituellement dans la ville ?
- les déplacements à pied, en vélo, ou ceux des personnes à mobilité réduite vous semblent-ils pris en considération dans notre commune ? Que voudriez-vous proposer comme priorité d'aménagement ?
- la signalétique vous semble-t-elle pertinente ? Si non, que faudrait-il changer ?
- le stationnement doit-il être privilégié dans les rues ?

Les réponses à cette enquête permettront que le projet soit celui des habitants de la commune et non pas uniquement un projet défini dans un cabinet restreint.

Pour cela, écrivez à **LA PASSERELLE** sur papier libre ou donnez vos informations à une personne de votre choix qui écrit habituellement dans nos pages.

Merci de votre participation.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Nous vous rappelons que tout signal lumineux rouge fixe ou clignotant impose l'arrêt. Ceci est valable aussi au droit des passages à niveaux. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit avant tout d'une mesure de sécurité. De même, ne vous engagez dessus que si vous pouvez vous en dégager.